

Le Plessier-sur-Saint-Just (Oise)
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 9 juin 2023

Le neuf juin deux mil vingt-trois à vingt et une heure, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Plessier sur Saint Just sous la Présidence de Monsieur François LEFÈVRE, Maire.

Assistaient à la séance : LEFÈVRE François, BODERE Cyril, GUILBERT Stéphanie, DECUIGNIERE Elisabeth, GAMAIN Serge, LEFÈVRE Maryse, FOURNIER Amélia, LEFÈVRE Isabelle, CARON Cindy, PFEIFFER Odile.

Monsieur Zielinski Christian donne procuration à Madame Lefèvre Maryse

Monsieur Schouveiler André donne procuration à Monsieur Gamain Serge

Monsieur Baudin Joël donne procuration à Monsieur Lefèvre François

Absente : Madame Caron Tiphaine

Est élue secrétaire de Séance : Madame Maryse LEFÈVRE

1-Délibération : Loyers communaux

- ✚ Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'accorder la location précaire du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 logement communal sis 379 rue de Compiègne à la famille Szevecezk Jean-Pierre.

De suivre l'indice du premier trimestre 2023 pour calculer le loyer mensuel demandé pour l'occupation de ce logement communal soit 352.93€ plus les frais de chauffage 183.84€ par mois ainsi que les frais de l'entretien de la chaudière soit 20€ par mois. Soit 556.77€/mois.

Il charge son maire de signer le contrat avec les intéressés, stipulant qu'en cas de besoin la commune reprendra le logement impérativement le 1^{er} juillet 2024.

- ✚ Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'accorder la location précaire du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 logement communal sis 319 rue de Compiègne à la famille Harel Jeremy

De suivre l'indice du premier trimestre 2023 pour calculer le loyer mensuel demandé pour l'occupation de ce logement communal soit 664.24€ plus les frais de chauffage 142.99€ par mois ainsi que les frais de l'entretien de la chaudière soit 20€ par mois. Soit 827.23€/mois.

Il charge son maire de signer le contrat avec les intéressés, stipulant qu'en cas de besoin la commune reprendra le logement impérativement le 1^{er} juillet 2024.

- ✚ Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de calculer la participation aux frais de chauffage des logements communaux de la manière suivante :

Chauffage : 11 030.74€ an

coût d'un radiateur : $11030.74/45 = 245.12€$

Par logement :

319 rue de Compiègne (côté rue du Moulin) 245.12 x 7 = 1715.84€/an

379 rue de Compiègne (côté église) 245.12 x 9 = 2206.08€/an

Participation des frais d'entretien de la chaudière 20€/mois par logement

Soit une participation de :

✓ Logement 319 rue de Compiègne: 1715.84/an soit 142.98€ par mois
+ 20 € participation d'entretien de la chaudière = 162.99.99 €/mois

✓ Logement 379 rue de Compiègne : 2206.08/an soit 183.84/mois +
20€ participation d'entretien chaudière = 203.84€/mois

2-Délibération : Convention SOS Guêpes

Monsieur le Maire propose une convention avec SOS guêpes afin de réduire le coût des habitants lors des interventions de nids de frelons de guêpes.

Les tarifs sont les suivants :

- ✓ Forfait destruction frelons asiatiques et guêpes hauteur d'homme jusqu'à 2 mètres → 75€ TTC
- ✓ Forfait destruction frelons asiatiques et guêpes de 2 à 6 mètres → 90€ TTC
- ✓ Forfait destruction frelons asiatiques et guêpes grande hauteur jusqu'à 20 mètres → 120€ TTC

Le forfait déplacement est à hauteur de 15€

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de prendre en charge les frais de déplacement ainsi que 20% du coût de l'intervention. Une facture devra être fournie en mairie et l'administré règlera à la société le restant dû.

Le conseil municipal précise que cela n'oblige pas les administrés de joindre SOS Guêpes cependant en cas d'intervention d'une autre société aucune aide ne pourra être faite.

3- Reconduction convention Familles Rurales

Monsieur le Maire et Madame Maryse Lefèvre première adjointe, ont rencontré Madame Bonnoment de Familles Rurales. Une proposition a été faite incluant le périscolaire matin, soir, le mercredi et les vacances.

Monsieur le Maire explique que le prix a augmenté de 4.65% par rapport à l'an dernier suite aux charges du personnel entre autre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de reconduire le contrat avec Familles Rurales et donne droit à Monsieur le Maire de signer tous documents si afférents

4 - Renouvellement convention avec la commune de Plainval pour le Périscolaire

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la commune de Plainval pour le Périscolaire, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Le conseil décide d'attribuer une augmentation suite à celle répercutée par Familles Rurales à la commune de Plainval soit :

35€ la journée vacances /mercredi

18€ la demi-journée

7€ le matin

10€ le soir

5 – Crédit à Court terme auprès du CRCA

Monsieur le Maire explique que les deux terrains du lotissement ne sont toujours pas vendus et qu'il reste à régler la somme de 90 000€ auprès du Crédit Agricole. Le terme étant échu, il propose de renouveler un crédit à court terme de 70 000€ (taux à 4.32%).

Le conseil après en avoir délibéré accepte d'effectuer le crédit et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents si afférents.

6 – Questions diverses

- ✚ Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'information aura lieu le 26 juin à la salle des fêtes par la gendarmerie afin de guider les seniors ainsi que le reste de la population sur les risques d'arnaques (démarchages etc)
- ✚ Monsieur le Maire souligne que lors du décès de Monsieur le Maire de Saint Just la famille ne souhaitait pas de fleurs ni couronne. Le conseil municipal est d'accord pour verser un don à une association médicale. Voir pour effectuer une DM lors de la prochaine réunion.
- ✚ Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de Monsieur le Sénateur Olivier Paccaud pour le bulletin municipal
- ✚ Madame Decuignière Elisabeth informe que de nouveaux vols ont eu lieu au cimetière.
- ✚ Madame Fournier souligne que des voitures ont été fracturées afin de voler ce qu'il y avait à l'intérieur Grande rue et rue de Compiègne.
- ✚ Madame Guilbert Stéphanie souligne qu'en bas de la grande rue des voitures stationnent continuellement sur les zébras d'arrêt de bus, cela devient très dangereux les enfants sont obligés d'aller sur la route.
- ✚ Monsieur le Maire fait lecture du remerciement de la famille de Monsieur Schouveiler pour le soutien lors du décès de son père.
Monsieur le Maire informe qu'un nouveau gendarme référent est arrivé il profitera d'aller à sa rencontre pour voir les problèmes liés aux stationnement et vols.
- ✚ Le conseil propose éventuellement d'installer les caméras de surveillance.
- ✚ Madame Caron Cindy souligne que dans l'allée du cimetière lors des pluies une marre de boue se forme, voir pour y mettre éventuellement des cailloux ? Monsieur le Maire se renseigne avec Monsieur Baudin pour régler le problème.

Fin de séance 20h52

LEFEVRE F

LEFEVRE M

GAMAIN S

LEFEVRE I

BODERE C

DECUIGNIERE E

PFEIFFER O

CARON C

GUILBERT S

FOURNIER A